LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTRÉAL

#### SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales.— Il Prières des Quarante-Heures.— III Le carême à l'a basilique.— IV Le carême à Notre-Dame.— V M. Pierre-Arcade Laporte.— VI Courtes réponses à diverses consultations.— VII Avis.

#### AU PRONE

#### Le dimanche 14 mars

On annonce:

La fête de S. Joseph, vendredi (solennité le 25 avril IIIe dim. près Pâques).

### OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 14 mars

Office du IV dim. du Carême, semi-double (privilégié contre tout fice de 1e cl.); 2e or. A cunctis; 3e Omnipotens; préf. du Carême. Aux vêpres du dim., suffr.

# TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 21 mars

Tous les titulaires dont l'office tombe du 22 février au 1 mai, n'aunt leur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 2 mai), le et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonion et de saint Joseph.

J. S.

# PRIERES DES QUARANTE-HEURES

undi 15 mars — Ile-Bizard.

Mercredi 17 " - Sainte-Monique.

endredi 19 " - Saint-Jacques (Montréal).

- Rosemont.

Dimanche 21 " - Saint-Thomas-d'Aquin.

# LE CAREME A LA BASILIQUE

'EST M. l'abbé Curotte, vice-official du diocèse, et du personnel de l'archevêché, qui a prêché, dimanche dernier, le deuxième sermon de la station quadragé-

simale. Il a traité de la nécessité de l'autorité dans la société et de son origine divine. Nous avions vu, le dimanche précédent, que si les hommes sont frères de par la volonté de Dieu et celle de la nature, cette frat mité ne demande pas pourtant et n'exige pas l'égalité, pour tous, des conditions sociales. Au contraire, explique M. l'abbé Curotte, continuant au fond le développément du même sujet, il faut dans la société des hommes un chef ou des chefs qui commandent, en d'autres termes une autorité qui décide et qui dirige. En plus, pour qu'elle s'impose vraiment, cette autorité doit venir de Dieu, être d'origine divine.

Et voici d'abord comment l'orateur sacré situe son sujet en regard des préoccupations et des angoisses qui assaillent le monde contemporain. Le siècle dernier, dit-il, a été témoin de la faillite d'une science qui s'est proclamée indépendante de Dieu et qui semble n'avoir pas eu d'antre but que de contredire la révélation surnaturelle ; il a également constaté la faillite d'une morale qui s'est proclamée autonome, indépendante de la loi divine et éternelle; il a enfin assisté à la faillite d'une organisation politique qui n'a pas voulu rattacher son autorité à celle de Dieu. Eloquente ironie des choses! Cette science orgueilleuse a sombré dans la négation même de la raison humaine; cette morale sans fondement dogmatique croûlé sous son propre poids; ce corps social sans âme s'est disloqué. Et le monde contemple, à l'heure actuelle, d'un oeil inquiet et attristé, les ruines causées par l'anarchie. Pour ce qui est, en particulier, de la banqueroute sociale, elle était

he

EG-

été

ieu

Au

le

om-

mes

elle

etre

t en

t le

n de

e de:

itre-

é la

pen-

fail-

cher

ses !

ne de

nue a

s'est

d'un

Pour

était

dans la logique des choses. La réforme du XVIe siècle est la négation du principe de l'autorité religieuse; la théorie du contrat social au XVIIIe siècle a sapé l'autorité civile dans sa base; l'étatisme contemporain annihile l'autorité paternelle. Ajoutez à cela les exigences exorbitantes d'une liberté qui a dégénéré en licence, et vous ne serez plus surpris de l'étendue et de la profondeur de cette perturbation sociale. A la lumière de ces faits, nous apprécions la justesse de la définition de saint Augustin: "La paix est la tranquillité de l'ordre." L'ordre est la distribution hiérarchique des classes sociales. Or, cette hiérarchie elle-même repose sur le principe d'autorité.

M. l'abbé Curotte exposera donc la nécessité de l'autorité et son origine divine. Et d'abord, comment et pourquoi l'autorité est-elle, en effet, nécessaire à l'ordre social, ou, plus exactement, à la vie même de toute société humaine? Et l'orateur sacré répond à cette question en se servant d'une comparaison bien connue, mais toujours suggestive. La comparaison, dit-il, entre la société organisée et le corps humain est classique, l'analogie est frappante, le rapprochement n'a rien de Saint Paul a basé sa théologie de l'Eglise sur cette féconde analogie. La société surnaturelle est un corps dont le Christ est la tête et dont les membres sont tous les baptisés, reliés au chef par le triple nerf de la foi, de la grâce, de l'autorité. Or, qu'est-ce qui fait l'unité dans la multiplicité et la variété des parties intégrantes de l'organisme humain ? L'âme. Qu'est-ce qui soumet les membres à une même direction vers un but unique, qui est le bien-être corporel? L'âme. C'est l'âme qui donne l'être spécifique, la vie, le mouvement, l'activité. Qu'est-ce donc qui fera l'unité dans la multiplicité et la variété des membres du corps social? Rappelons-nous que chacun a sa mentalité, avec ses idées, ses jugements. ses raisonnements personnels; que chacun revendique sa liberté de penser, de vouloir, d'agir; que chacun enfin entend coopérer à sa façon à la poursuite du bien social et de son bonheur individuel. La force qui unifiera les intelligences, les volontés, les activités sociales, est une puissance morale qui s'appelle l'autorité. Et voilà pourquoi l'autorité est nécessaire à la société, comme l'âme l'est au corps; voilà pourquoi nous dénommons l'autorité " l'âme du corps social ".

Il n'était guère besoin d'insister. Pour peu que l'on réfléchisse, on se rend nettement compte que le corps sans âme que serait la société sans l'autorité ne saurait durer et vivre. Mais d'où viendra cette autorité? Qui l'imposera? Dieu lui-même, et Dieu seul. Consulté par les chrétiens de Rome sur la nature et l'étendue de l'obéissance due aux pouvoirs établis, saint Paul a résumé en des termes d'une admirable concision et précision philosophiques et théologiques le principe fondamental du droit social: " Que toute âme soit soumise aux autorités. supérieures, car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu. C'est pourquoi, celui qui résiste à l'autorité résisté à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront sur eux-mêmes une condamnation. " (Rom., 13, 1-2.). sommes loin des rêveries du philosophe genevois, des théories révolutionnaires de 1793, des thèses à la mode du jour ! Mais, l'apôtre, en proclamant l'origine divine de toute autorité domestique, civile et religieuse, a-t-il subi la fascination de l'empire romain et de sa puissante armature ? A-t-il voulu le reproduire dans l'empire chrétien naissant? A-t-il trouvé une base inébrandable, commune à ces deux monuments impérissables, dans le principe de l'origine divine de tout pouvoir ! N'a-t-il pas dépassé les limites de la vraisemblance, en faisant rayonner d'un même foyer la majesté impériale de Néron et la majesté pontificale de son collègue saint Pierre ? Enfin, n'a-til pas sacrifié les droits, jusque-là méconnus, de la démocratie aux dépens de l'autocratie, et Dien ne devient-il pas ainsi responsable des excès de celle-ci? Questions intéressantes, sans doute. Mais le prédicateur n'a pas le temps, pour le moment, de les discuter pour les résoudre. Il se contente d'affirmer que l'apôtre a parlé là un langage qui respecte à la fois les droits de Dieu et les droits de l'homme.

Les droits de Dieu d'abord. Car l'autorité est, étymologiquement parlant, un droit de l'auteur sur son oeuvre, et ce droit est inaliénable, imprescriptible; le-livre, l'oeuvre d'art, le produit de l'industrie, sont autant d'objets tombant sous le droit d'auteur, sous l'autorité. Or, à l'encontre des théories subversives, l'orateur sacré maintient que Dieu seul est l'auteur de la société, considérée dans son corps organisé et dans son âme, comme il est l'auteur de chacun des individus qui la composent. L'être social vient de Dieu; l'inclination sociale, produit de l'instinct naturel, vient de Dieu; l'organisation sociale vient de Dieu. Donc la société procède de Dieu comme de son auteur et tend vers lui comme vers sa fin. Il a sur elle l'autorité primordiale.

11.

al

PS.

le

à

ur

us

168

ais

10-

de

ı le

me

PIS-

ant

t la

'a-t-

Les droits de l'homme sont aussi respectés dans le principe d'économie sociale buriné par le grand apôtre. L'égalité des droits et des obligations de tous les hommes est la conséquence de l'identité d'origine, de fin et de nature. Personne donc, à l'un de ces trois titres, ne peut revendiquer la supériorité, le droit d'imposer ses idées, ses volontés, sa manière d'entendre la collaboration sociale? Et pourtant, il faut l'unité de pensée, de vouloir, d'agir, en vue de la fin commune, du bonheur social. Ce droit est l'apanage exclusif de Dieu. Dieu seul peut donner à une de ses créatures le pouvoir de commander, de diriger dans une voie commune, d'orienter vers un but commun une collectivité et des individus. Lui seul peut donner

l'autorité à l'époux vis-à-vis de l'épouse, aux parents vis-à-vis des enfants, aux chefs d'Etat vis-à-vis des citoyens, au pape et aux évêques vis-à-vis des prêtres et des simples fidèles.

De ces grands principes, termine le prédicateur, découlent trois conclusions pratiques, base de nos obligations morales envers les dépositaires de l'autorité: a) le respect de l'autorité divine pour elle-même, le respect de l'autorité humaine, qui n'est qu'une émanation de l'autorité même de Dieu; b) l'obéissance à l'autorité établie, puisqu'elle est essentielle et nécessaire au fonctionnement de l'organisme social et qu'à cette condition remplie est attaché le bonheur de la communauté et par contre-coup celui des individus; c) l'amour et la reconnaissance envers ceux qui commandent puisqu'ils exercent un ministère bienfaisant, puisqu'ils sont des instruments du Dieu sage, bon et puissant.

E.-J. A.

# LE CAREME A NOTRE-DAME

DEUXTÈME SERMON DE LA STATION

l'abbé Levé, l'éloquent prédicateur de Notre-Dame, a continué, dimanche dernier, à nous prêcher Jésus-Christ. Dans sa première instruction, il nous avait exposé que Notre-Seigneur n'est apparu si extraordinaire aux yeux de ses contemporains que parce que tout ensemble il se montrait homme et s'affirmait Dieu. Or, ce Dieu-Homme ou cet Homme-Dieu, il a prêché et enseigné la vérité aux foules qui accouraient l'entendre, et, par elles, puis par son Evangile et par son Eglise, aux genérations de l'avenir.

La recherche de la vérité, expose tout d'abord l'orateur sacré, est l'une des plus captivantes et des plus nobles passions de l'humanité. Elle dégage et elle assure la dignité de l'homme. Mais une expérience douloureuse, et d'ailleurs maintes fois séculaire, oblige d'ajouter qu'elle fait en même temps son courment. Le génie a ses limites et son impuissance; ses doctrices ou ses découvertes sont contredites ou dépassées par d'autres; par-dessus tout, l'homme est plus grand que sa propre raison, son coeur et sa conscience débordent son intelligence, quand il a épuisé les philosophies, il continue d'entendre au-dedans de lui-même:

Comme un ange enfermé, qui sanglote tout bas...

Eh! bien, voilà que Jésus-Christ se présente aux hommes comme le docteur capable de leur apprendre la vérité totale et comme le maître en état de leur révéler les lois de la vie. M. le prédicateur va donc l'interroger, non pas sur tout son enseignement, mais sur sa doctrine fondamentale, celle fautc de quoi tout s'écroûle, celle surtout dont les hommes ont le plus impérieux besoin pour y appuyer leur pensée et seur existence quotidienne. Il va lui demander ce qu'il nous apprend sur Dieu, ce qu'il nous apprend sur le sens et le prix de la vie.

T

Sur Dieu d'abord, quelle est la doctrine de Notre-Seigneur? Après nous avoir décrit, d'après les confidences d'un Sully Prud'homme — et combien d'autres philosophes cu poètes il aurait pu citer! — ce que sont le vide intérieur et l'angoisse d'un esprit et d'un coeur tourmentés par le doute, après avoir fait appel à la conscience de tous ceux qui, enfants d'un siècle dont la raison a prétendu tout remettre en question, ont dû sonder quelquefois du regard le fond de l'abûne et plaindre le désespoir de ceux qui s'y agitent, le prédicateur proclame que l'immense bienfait de la doctrine ou de l'enseigne-

ment de Notre-Seigneur, c'est d'avoir révélé aux hommes le Père qui est aux cieux et les moyens surnaturels qui permettent de parvenir jusqu'à lui:

Jésus-Christ, dit-il en substance, ne se met jamais au premier plan, ni ne se présen'e jamais comme l'objet final et suprême où doivent s'arrêter la foi et l'amour des disciples. Il déclare que sa science vient de Dieu Il dit qu'il n'est que le héraut et le serviteur de son Père. Il refuse l'appellation de "bon maître " et il interdit aux autres de se faire appeler " rabbi " parce qu'un seul est bon et maître, en même temps qu'un seul est Père, " celui qui est dans les cieux ". Il s'appuie sur le témoignage du Père. Il ne veut d'autre gloire que celle que lui octroie le Père. C'est à lui qu'il en appelle pour l'établissement futur de son Eglise. C'est lui enfin qu'il appelle au calvaire, avec un accent qui suffit à convertir le centurion qui est aux pieds de la croix. Ce mot Père bouleverse toute la théoricée judaïque, mais combien plus toute la théodicée purement rationnelle. Le Dieu des philosophes n'a point de coeur, il ne peut rien, ou guère, pour nos misères. Seul un Dieu a pu trouver une pareille appellation; elle éclaire tout l'intime de l'être divin. Dieu est donc Père: I nourrit et il soutient ses enfants; il est patient dans leurs révoltes; il attend et il accueille les prodigues. Quel coeur d'homme pourrait s'y tromper ? Puisqu'un amour puissant et généreux peuple le ciel, combien n'est-il pas juste que monte vers lui, de la terre, la prière des pauvres et celle des malheureux! Nous le prierons donc. Mais quelle sera notre prière? Question importante en elle-même, question actuelle entre toutes. La tendance naturelle des hommes, dont les pensées et les démarches ne sont que trop souvent, et à leur insu même, inspirées par l'égoïsme et le sensualisme, va, comme par une pente insensible, à l'idôlatrie. Notre époque n'y a pas toujours échappé. Quelle pierre d'achoppement pour beaucoup pa mi les intelligences les plus cultivées et les âmes les plus élevées que ces dévotions où l'on ne s'adresse plus au Père, ni au Fils, qui ne sont que de candides rêveries parfois, mais, d'autres fois aussi, qui sont des calculs étroits et intéressés, ou bien des pratiques superstitieuses et ridicules! Nous ne trouvons rien de semblable dans la prière enseignée par Jésus-Christ. Au centre, une supplication pour le pain quotidien ; toute la première partie, inspirée par le zèle pour la gloire de Dieu ; toute la seconde, par la pensée du salut des âmes. C'est vraiment la prière spirituelle et surnaturelle. achève l'enseignement de Jésus-Christ sur son Père et elle marque l'avenement définitif de ces temps prédits à la Samaritaine auprès du puits de Jacob: "L'heure approche, et elle est déjà venue, el les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité. "

#### II

Voilà ce que Notre-Seigneur, prédicateur de vérité, nous a prêché et enseigné sur Dieu. Il est le Père! Et maintenant, voici ce qu'il nous enseigne et nous prêche sur le sens et le prix de la vie.

ù

43

3.1

631

110

MD.

On

di.

Din.

ille

me

MAI:

one.

me.

nes.

leur

nme

tou

e mi

me

n ne

, qui

pers-

as la

pour

zèle

t des

Elle

arque

upres

1e. oil

Jésus-Christ a révélé aux hommes les destinées de leur âme et le sens et le prix de la vie. Sans la foi pour l'éclairer et sans une conviction supérieure pour la porter, la vie est une absurdité, ou une désespérance, ou un avilissement. Elle se fixe, historiquement, dans trois attitudes: la révolte contre la destinée, le pessimisme et le plaisir. Contre les Sadducéens qui nient la résurrection, Jésus-Christ établit l'existence de l'âme, le fait même de la résurrection et la nature spirituelle des corps ressuscités. Il met l'âme et le souci de l'âme au premier plan, ce qui est logique, du moment qu'elle est immortelle. Il s'applique à enfoncer dans les esprits le sens du prix et de l'importance de l'âme. Ce prix apparaît d'ailleurs assez par l'incarnation et par le erucifiement du Sauveur. même temps que la valeur de l'âme il éclaire sa destinée. Nous touchons ici à un point qui a soulevé parfois de vives protestations. Pourtant la doctrine de Jésus-Christ est extrêmement nette. Il y est souvent revenu et dans des termes qui ne peuvent laisser aucun doute. Les justes auront la récompense de la vision béatifique, les pécheurs iront en enfer, et l'une et l'autre sont éternels.

Ceux que trouble cet enseignement se tournent trop exclusivement du côté de Dieu. Ils ne font pas assez attention à la part de l'homme dans la fixation de sa destinée. Quelques points sautent aux yeux avec une vive clarté. D'abord Dieu ne peut pas violenter les âmes pour les tourner de force vers lui; ensuite la mort fixe les âmes et si la justice de Dieu les trouve en état de révolte ou de péché elle doit les punir dans la position définitive où elle les trouve; enfin, cette doctrine nous fait comprendre, excellemment, la dignité de l'homme, le respect de Dieu pour notre liberté en même temps que notre responsabilité. La detrine de Jésus-Christ n'est point limitée à un peuple, ni à un siècle. Tous les peuples et tous les siècles doivent en vivre. A cause de cela, il est nécessaire qu'une autorité la garde et l'interprète selon les besoins des sociétés et des temps, en tirant des applications nouvelles du dépôt immuable. Si, laissant de côté l'irréfutable preuve historique, nous nous contentons de juger l'arbre à ses fruits, il nous apparaît, avec une frappante évidence que cette autorité ne réside point dans le protestantisme, ni dans les schismes grec ou russe, mais que seule l'Eglise catholique parle et agit au nom de Jésus-Christ et sous la direction de l'Esprit-Saint. E.-J. A.

## M. PIERRE-ARCADE LAPORTE

la

to

E

18

il

av

ta

ta

de

Ea

Pu

801

pr

fre

e'é

qu

ten

'UN de nos anciens, le doven d'âge, et le troisième par rang d'ordination, sur la liste du clergé de Montréal. M. Arcade Laporte, ancien profess r et ancien curé. vient de mourir, à l'Assomption, où il vivait en retraite depuis vingt ans. Il avait 87 ans et se trouvait dans sa cinquanteseptième année de sacerdoce. De 1860 à 1870, ecclésiastique ou prêtre, il avait été, à l'Assomption même, professeur de littérature ou d'éloquence, et professeur aussi remarqué que réellement distingué. De 1870 à 1899, il fut curé, un bon curé, studieux, prêchant avec un grand soin, pratiquant la charité de toutes les facons. Enfin, pendant vingt ans, il vécut dans la retraite, édifiant tout le monde par son urbanitié exquise autant que par sa piété solide et aimable. C'est une belle vie. et une vie utile, qui vient de s'éteindre. Le bon M. Arcade, comme on l'appelait, l'aimable rhéteur qu'avaient connu, il y a soixante ans, des élèves comme Laurier, Dansereau, les deux Caisse et tant d'autres, au cher vieux collège, était resté, jusqu'à la fin, d'humeur égale et égal à lui-même. Dans le curé modeste et simple, et plus tard dans le vieux prêtre retiré, le lettré disert et abondant, aussi bien que l'homme de Dieu dévoué aux âmes, avait constamment percé. Distingué et vertueux sa distinction faisait aimer la vertu. Tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé. Ceux qui, comme nous, ne l'ont approché que rarement, ont gardé pourtant un souvenir profond de cet humaniste délicat, de ce bon et saint prêtre. Il mérite, à un titre spécial, qu'on s'incline très bas devant sa tombe.

L'un des professeurs actuels du collège de l'Assomption a bien voulu, entre deux classes, nous écrire quelques notes sur la vie et la carrière du regretté M. Laporte. Nous aurions tout profit à les reproduire, telles quelles, dans leur spontanéité, tant elles sont ordonnées, pleines d'esprit et de coeur. En voici au moins la substance.

Pierre-A cade Laporte était né, à l'Assomption, le 16 mars 1833. C'était l'année même de la fondation du collège, dont il devait être l'un des plus distingués professeurs après en avoir éré l'un des élèves les plus brillants. Il n'y entra pourtant qu'à l'âge de 20 ans, en septembre 1853. Mais il y apportait, avec des aptitudes de premier ordre, une solide volonté de s'instruire. Dans toutes ses classes, il fut au premier rang. En seconde et en rhétorique, il fut particulièrement heureux. Puriste avant l'âge, pourrait-on dire, et comme d'instinct, sensible et imaginatif comme on l'est peu, doué d'une mémoire prodigieuse et tenace, il réussit superbement en composition française et aussi dans l'étude des langues. En même temps, e'était un bon élève, pieux et rangé.

10

é,

té

ns

se

ie,

de.

v a

Pux

IUS-

uré

i. le

dé-

leux

nnu

ra-

ıma-

titre

OR &

s sur

Devenu ecclésiastique en 1860, il fut tout de suite chargé de l'enseignement des lettres. Excellent latiniste en même témps que maître (très vite) de sa propre langue, qui était bien entendu la française, il fit aimer l'art de bien dire et de bien érire. Le regretté sir Wilfrid Laurier, l'un de ses meilleurs élèves sans doute, lui en rendait le témoignage dans une circonstance solennelle assez récente. Il composa alors, en collaboration avec feu M. Camille Caisse, cette jolie pièce du terroir, tirée du livre de Philippe-Aubert de Gaspé, et qui à nom, comme le livre, Les Anciens Canadiens. Les élèves du bon M. Arcade étaient fiers de lui, et ils avaient raison. Plus tard, l ne se cacha pas à son tour d'être fier de plusieurs d'entre ax, et il n'eut pas tort non plus.

Curé, il continua d'être un ami de l'étude et des belles et unes lettres françaises, et même des latines et des grecques. Il

ti

pi

le

de

ch

00

di

jer

II

àı

Sin

he

e'é

en

ph

ma

I'A

litt

que

con

am

ple

fut successivement en charge de plusieurs paroisses: Rawdon (1870-1873), Sainte-Emélie (1873-1877), Châteauguay (1877-1879), puis, après une interruption au cours de laquelle il revint à l'Assomption, Sainte-Monique (1885-1887), Chertsey (1887-1889), Repentigny (1889-1893), Saint-Augustin (1893-1899). Partout, il fut zélé et dévoué, attaché aux âmes et desireux de les donner à Dieu. Partout, il fut charitable et bon autant que modeste et simple. Mais, redisons-le, partout il se distingua par sa belle parole, toujours si cultivée. Il savait parfaitement se mettre à la portée des moins instruits dans ses prônes et ses catéchismes. Mais il n'estimait pas pour cela comme on le fait parfois, pour s'excuser d'être mal préparé et vulgaire - qu'il faille maltraiter la parole de Dieu. A l'oc. casion, son verbe, nourri des grands classiques aussi bien que des Saintes Ecritures, savait s'élever à de belles hauteurs. On raconte que feu M. de Boucherville, en excursion à Chertsey, avec quelques autres ministres et hommes publics, l'ayant entendu prêcher, ne put s'empêcher d'aller, après la messe, lui offrir ses félicitations. D'ailleurs, le fait est bien connu des anciens, à deux jours d'avis, M. le curé Laporte vous composait l'allocution de circonstance, ou même la jolie pièce de vers demandée, avec une verve et un entrain qui ne se démentaient pas. Nous l'avons dit, ce bon curé de campagne restait un lettré. Sa belle mémoire, qui lui permettait d'apprendre en une heure une centaine de vers, les gardait aussi fidèlement. Il l'a plus d'une fois prouvé. Il aurait rendu des points à un professeur... resté dans la carrière. Et avec cela, toujours simple, d'humeur égale, gai, enjoué même, et surtout bon prêtre, excellent conseiller, pas flatteur, vrai directeur des âmes

En 1899, il dut prendre sa retraite et s'en vint tenir maison à l'Assomption, non loin du collège où il avait vécu jeune C'est une heureuse idée que celle d'aller finir sa vie près des mus

vn

il

ev

)3.

le-

on

se

ait

ses

are

00-

que On

sev.

lmi des

mmo-

vers

men-

preames.

murs.

de l'Alma Mater. On retrouve là des souvenirs qui rajeunissent, des confrères dont la société repose l'âme, des ébats d'écotiers qui font revivre les jours d'antan. Et puis, l'on se sent près du bon Dieu, dans la bonne voie. Le bon M. Arcade — il le disait volontiers — éprouva tout cela. Hospitalier à la mode des vieux, moins enfiévrés, que nous ne le sommes, il recevait, chez lui, à coeur ouvert. Tant qu'il le put, il fréquenta au collège, y accepta de prêcher, le faisant toujours avec une rare distinction et sur ce ton un peu solennel qui va si bien aux jeunes. Charitable dans ses propos, il l'était aussi en action. Il aimait à faire l'aumône. Sur la console de sa modeste salle à manger, le sou du pauvre était toujours à portée de sa main. Sujet au vertige, il dut pendant des années se priver du bonheur de dire la messe. Il priait, lisait, causait volontiers, et e'était sa grande consolation. Sa conversation, ainsi sans cesse enrichie de pensées pieuses et de souvenirs littéraires, était des plus agréables et des plus intéressantes. Mgr l'archevêque ne manquait jamais d'aller le voir quand il était de passage à l'Assomption, et c'était merveille alors d'assister aux joutes littéraires qui avaient lieu. Monseigneur, à dessein, citait quelques beaux vers, une page choisie, et, très fier, M. Arcade continuait la citation. C'était un vrai régal! A ses meilleurs mis, son contemporain M. l'abbé Georges Dugas, par exemple, ou M. le directeur Chevalier, qui lui fut si fidèle, il adresnent. m, en diverses circonstances, de jolies pièces de vers, dont on pourrait faire un recueil édifiant autant qu'intéressant. àun jours

M. Laporte accepta généreusement les épreuves de la malalie et les infirmités de la vieillesse. Il vit, sans peur, la mort enir de loin. "Ta douleur, ô Du Perrier, sera donc éternel-... " rappelait-il naguère à son directeur spirituel et ami si ter, M. l'abbé Chevalier... Tout M. Laporte est là !

La crise finale ne fut pas longue, trois ou quatre jours de gros rhume, et ce fut tout. Dans la soirée du 12 février, il pensa à faire son adieu à M. Chevalier en lui rappelant ces paroles qui ouvrent le carême qui allait commencer: Pulvis es et in pulverem reverteris! Le 13 au matin, à 2 heures, il expirait. Mais, si son vieux corps s'en allait en poussière, sa belle âme, toujours jeune, prenait son essor, elle, c'est sûr, aimante et confiante, vers le ciel du bon Dieu.

oi

fa

ec de

m

de

en

la

ave

pai

d'ê

mer

nun

com

droi

(1913 Malin

. . .

Ses funérailles, ce jour du mardi gras qui fut un jour de rude tempête, présidées par Mgr de la Durantaye, et auxquelles officia M. le chanoine Pauzé, supérieur du collège, réunirent un bon nombre de confrères.

"Dans une langue et avec une vigueur à lui propres, nous écrit l'obligeant confrère à qui nous devons la substance de cette notice, Mgr le vicaire général, à l'aide des paroles liturgiques, rappela comment le bon M. Arçade avait traversé cette vie de travail et d'ennui, d'incertitudes et de mystères... comment, en conséquence, le regretté défunt pouvait compte sur le repos et la paix — requiem aeternam — sur la lumièr des claires visions — lux aeterna — qui constituent la béat tude du ciel — beatitudinis consortium..."

Et puis, ce fut l'inhumation dans la crypte du vieux collèg à un Auprès des anciens qu'il avait connus et aimés, le bon M. A ral cade s'en allait dormir, dans la poussière, et c'était la veille de Tomercredi des cendres. Il eut aimé le rapprochement, il l'ava Conque pressenti.

Ah! vraiment, la mort des vrais serviteurs de Dieu est et n'exisolante! Beati qui in Domino moriuntur! On se surprend, to que ( bonnement, à la désirer pour soi.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR

# COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

de

il oa-

et

ait.

me.

et

de

elles

rent

nous

e di

nrgi

cetti

npte

mier

béat

### COMMUNION DES MALADES

On lit dans l'appendice de la nouvelle édition du Rituel romain que l'on peut porter la communion aux malades sans surplis avec la seule étole, selon une décision du 23 décembre 1912. Pouvons-nous observer ce détail, ou n'est-il accordé qu'à certains lieux, comme le fait soupçonner l'endroit où le Rituel place ce renseignement?

Disons tout d'abord qu'il ne s'agit nullement d'une nouvelle édition de l'Appendice au Rituel romain que le clergé attend depuis des années et qui sera peut-être en vente cette année, mais bien du Rituale Romanum, dernière édition, de 1913, et de l'Appendix qui se trouve à la fin de ce volume.

La Congrégation des sacrements a été consultée sur ce point en 1912. Elle a répondu que là où l'on doit porter privément la communion aux malades, il était suffisant de porter l'étole avec la bourse cachées sous les vêtements, selon le mode permis par Benoît XIV, dans son décret du 2 février 1744, 23, et d'être accompagné au moins par un laïc, à défaut de clerc. <sup>1</sup>

C'est ce texte de Benoît XIV que cite le décret des Sacrements qui est reproduit dans l'Appendix du Rituale Romanum. Cet appendice n'est pas propre à un diocèse ou à une communauté, mais il est universel et tous peuvent l'observer. De droit commun il est donc permis, lorsqu'on porte le bon Dieuà un malade d'une manière privée, comme c'est l'usage général en ce pays, de ne pas revêtir le surplis, mais l'étolc seule.

illede Toutefois, il est bon de remarquer que Benoît XIV et la l'am Congrégation s'adressent aux prêtres qui se trouvent accidentellement dans le cas de porter le bon Dieu privément. Il ste n'exige pas le port du surplis qui par son ampleur ne pourrait d, to que difficilement être revêtu sous les habits supérieurs.

<sup>10</sup>e décret des Sacrements se lit dans l'Ami du clergé, tome XXXV (1913). p. 72. Le décret de Benoît XIV se lit dans la collection de falines, 1826, tome II, p. 182.

Mais, dans les pays, où c'est l'usage général de porter la communion aux malades d'une manière privée, et, où, pour cette raison, on a l'habitude d'employer à cette fin un surplis moins ample, plus court et d'un tissu plus fin, avec l'approbation des évêques, on devrait généralement garder cet usage, à cause de son caractère édifiant et ne pas le laisser habituellement de côté sans connaître l'intention de l'ordinaire. Il serait en effet singulier que, selon notre usage, on apportat et revêtit le surplis pour confesser un malade, ou pour lui donner l'Extrême-Onction, ou seulement pour lire la formule de l'indulgence in articulo mortis, et qu'on ne le revêtît point pour administrer le sacrement d'Eucharistie, le plus digne de tous. Si l'on garde l'usage de notre petit surplis dans ces diverses circonstances, à plus forte raison on emploiera le surplis même diminué pour administrer l'Eucharistie aux malades. Les malades eux-mêmes ne pourraient qu'être mal impressionnés de cette suppression de solennité dans la principale des cérémonies accomplies auprès d'eux.

Il serait donc sage de ne pas modifier notre pratique sans avoir l'approbation de son ordinaire.

J. S.

# AVIS

Le gouvernement fédéral offre en vente toutes les marchandises qui sont actuellement dans ses magasins militaires. On y trouve quantité d'articles de literie, des ustensiles de cuisine, de la coutellerie, etc. Les procureurs des collèges, pensionnats, hôpitaux et de toute maison où il y a un personnel considérable, feraient bien d'étudier le catalogue qui a été publié, surtout en ces temps où les marchandises sont si rares et d'un prix élevé. A l'archevêché nous avons acheté plusieurs objets dont nous sommes satisfaits. Comme tout doit être liquidé dans le mois de mars, il serait prudent de ne pastarder. Pour recevoir ces catalogues, on s'adresse à M. Ludger Catellier, War Purchasing Commission, Booth Bd, Ottawa. Il n'est pas nécessaire d'affranchir sa lettre.